



Communications de l'Exécutif

suite à la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020

20 décembre 2020

Lors de sa séance du mardi 15 décembre 2020, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Calendrier des séances du 1^{er} semestre 2021

Le calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions pour le 1^{er} semestre 2021 a été élaboré et transmis au Conseil municipal. Les séances du Conseil municipal sont publiques et l'ordre du jour est affiché aux panneaux officiels.

Prochaines séances du Conseil municipal :

Mardi 19 janvier 2021	à 20h.00 – En réserve.
Mardi 9 février 2021	à 20h.00.
Mardi 9 mars 2021	à 20h.00.
Mardi 20 avril 2021	à 20h.00. Présentation des comptes de l'Exercice 2020.
Mardi 18 mai 2021	à 19h.00. Vote des comptes de l'Exercice 2020.
Mardi 22 juin 2021	à 20h.00.

Rapports des commissions

- Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente, donne son rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 9 novembre 2020.
- Mme Caroline DOMBRE, déléguée au Conseil de fondation de la T'Anières, donne son rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du mercredi 4 novembre 2020.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021.**

Mérite aniérois – 2019 / M. Thomas GIL



Extrait du rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » concernant la décision d'attribuer le mérite aniérois 2019 à M. Thomas GIL

*« Dans sa séance du 9 novembre 2020, la commission a décidé, à l'unanimité, d'attribuer **le mérite aniérois 2019** à M. Thomas Gil pour son implication en faveur de la nature dans notre commune. M. Gil a construit des bancs qu'il a installés en bordure de forêt au-dessus du chemin des Avallons. Lors de son service civil, il a recensé la diversité animale de la commune en lien avec KARCH qui est le Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse. Il affiche régulièrement des panneaux pédagogiques et a installé des échelles à batraciens dans les égouts de la commune. Concernant les échelles à batraciens, il est à relever qu'Anières est pionnière en la matière et que d'autres communes ont fait savoir leur intérêt pour ces réalisations. Les actions de M. Gil peuvent être découvertes dans la Carte des récits. Au vu de toutes les démarches environnementales qu'il a entreprises sur la commune, il a été relevé qu'une présentation de celles-ci pourrait être faite par M. Gil dans le cadre de la commission de l'assainissement, routes, sécurité, développement durable ».*

Discours de M. le Maire – Remise du Mérite aniérois 2019 à M. Thomas GIL

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame et Monsieur les Adjoints, cher M. Thomas GIL,

Il m'appartient de procéder maintenant à la remise du Mérite Aniérois 2019. Permettez-moi tout d'abord quelques mots sur les circonstances de cette remise, elle aussi perturbée par la situation sanitaire particulière de l'année 2020.

L'arrêt des activités du Conseil municipal et de ses commissions ce printemps, ainsi que l'annulation de la plupart des activités de l'été, dont la fête du 1^{er} août, sous sa forme traditionnelle, n'ont pas permis l'attribution de cette distinction. Nous nous retrouvons donc ce soir pour finalement y procéder.

Le Mérite Aniérois peut récompenser un engagement et des réalisations remarquables dans différents domaines, tel que parmi d'autres, la culture, la solidarité, le sport et l'innovation...

Cette année, c'est l'engagement citoyen d'un jeune Aniérois en faveur de la nature, de la biodiversité et de la sensibilisation de la population sur ces sujets, que la commission a décidé de primer.

J'ai donc le plaisir et l'honneur de remettre ce soir le Mérite Aniérois 2019 à M. Thomas GIL.

Je ne vais pas lister les nombreuses initiatives et actions de M. Thomas GIL, qui ont déjà été citées dans le rapport de la commission sociale.

Il est rare pour une commune de voir un de ses jeunes citoyens s'engager avec autant de passion et de constance, de manière désintéressée, sur une thématique aussi spécifique et importante. La protection de la nature et la défense de la biodiversité constituent effectivement des thématiques politiques et des défis majeurs pour les années à venir. Le canton a adopté à cet effet un plan d'action pour la biodiversité et notre plan directeur communal en a fait également un de ces volets les plus importants.

La qualité de vie future de notre belle commune dépend en grande partie de notre capacité de maintenir et d'améliorer la biodiversité d'Anières.

M. Thomas GIL nous démontre comment nous pouvons tous agir dans ce domaine, « ici et maintenant », de manière extrêmement concrète. Il nous prouve par la pratique et l'exemple, la validité d'un des principes de base du développement durable, à savoir « penser globalement, agir localement ».

Pas besoin d'aller à l'autre bout du monde, l'action commence devant chez soi, devant sa porte, dans son jardin, au coin du pré ou de la forêt. Chaque mètre carré, chaque arbre, chaque haie, chaque animal comptent et c'est la somme de toutes ces petites actions qui finalement fait la différence. Voici clairement le message que vous avez compris et que nous désirons promouvoir ce soir.

Au nom des Autorités municipales d'Anières, je vous félicite, cher Thomas GIL, pour votre engagement citoyen et l'ensemble de vos actions.

J'ai le plaisir de vous remettre le Mérite Aniérois 2019 et souhaite que votre exemple essaime auprès de tous les jeunes (et moins jeunes) de la commune.

Bravo et merci ! ».

Fondation de la commune d'Anières pour le logement – Nomination des membres du Conseil municipal au Conseil de fondation – Dès janvier 2021

M. le Maire informe que sur décision de l'Exécutif, c'est Mme Claudine HENTSCH qui assurera la Présidence du Conseil de fondation dès le 1^{er} janvier 2021.

M. le Maire ajoute que conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) des statuts de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, il appartient au Conseil municipal de nommer 3 personnes pour intégrer le Conseil de fondation dès janvier 2021.

Sont nommés pour rejoindre le Conseil de Fondation de la commune d'Anières pour le logement :

- **M. Giuseppe RICCIUTI – Pour le groupe PLR.**
- **Mme Denyse BARBEZAT-FORNI – Pour le groupe EPA.**
- **M. Eric WEHRLI – Pour le groupe LC.**

M. le Maire ajoute encore que ces trois personnes siégeront avec les 3 personnes déjà nommées au Conseil de fondation lors de la séance du 8 décembre 2020 :

Par cooptation :

Mme Corine ROSSET – Notaire.

M. André THIEVENT – Banquier.

Mme Dominique de SAINT-PIERRE – Cadre bancaire et ancienne Conseillère municipale.

Nommé-s-e-es par l'Exécutif : 2 personnes

En cours par l'Exécutif. La décision sera prise sur ces deux nominations au début de l'année 2021.

En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.

✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.